



Projet de transfert de la cotation des actions HDF Energy vers Euronext Growth

Blanquefort (France), le 25 septembre 2026 – 8h00 – Lors de sa réunion du 22 septembre 2026, le Conseil d'administration d'Hydrogène de France (« HDF Energy » ou « la Société »), développeur de grandes infrastructures hydrogène et fabricant de piles à combustible de forte puissance, a décidé de convoquer une assemblée générale mixte le 30 octobre 2026 à 14 heures au siège social de la Société (l'« Assemblée Générale ») afin de délibérer notamment sur le projet de transfert de la cotation des actions HDF Energy du marché Euronext Paris vers Euronext Growth.

Motifs du transfert

Ce projet s'inscrit dans une démarche cohérente d'adaptation du cadre boursier de HDF Energy à sa taille et à son profil de développement. Ce transfert permettrait à HDF Energy d'évoluer dans un environnement boursier mieux adapté à son stade de maturité, tout en renforçant sa visibilité auprès d'investisseurs spécialisés dans l'accompagnement de sociétés innovantes en forte croissance. Le transfert de cotation des titres permet également à la Société de bénéficier de certains allègements réglementaires et de réduire ses coûts de gestion, tout en lui permettant de continuer de bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

La Société réunit à ce jour les conditions d'éligibilité requises dans le cadre de la procédure de transfert, lesquelles devront également être remplies au jour de la demande de transfert. Par ailleurs, la Société est à jour de ses obligations d'information sur Euronext Paris.

Modalités du transfert

Le projet de transfert consiste à demander à l'entreprise de marché Euronext la radiation des titres de la Société des négociations du marché Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth.

Sous réserve de l'approbation du projet de transfert par l'Assemblée Générale, l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles. Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration de la Société à l'effet de mettre en œuvre le projet de transfert pendant une durée de 12 mois.

Les détenteurs de titres de la Société, au porteur ou au nominatif, n'auront aucune démarche à effectuer à l'occasion de ce transfert.

Principales conséquences du projet de transfert (liste non exhaustive)

Conformément à la réglementation en vigueur, HDF Energy informe ses actionnaires des principales conséquences possibles d'un tel transfert, à compter de sa date de réalisation.

Protection des actionnaires minoritaires

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

Par ailleurs, seuls les franchissements des seuils de 50% et 90% du capital ou des droits de vote, à la hausse ou à la baisse, devront faire l'objet de déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de la Société.

Cependant, conformément aux dispositions légales, la Société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

Afin de conserver une bonne connaissance de son actionnariat, la Société indique qu'elle conservera dans ses statuts l'obligation de lui déclarer tout franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote.

Information périodique

Le délai de publication du rapport financier semestriel (comprenant les états financiers semestriels et un rapport d'activité afférent à ces états financiers semestriels) sera allongé de 3 mois à 4 mois suivant la clôture du semestre. La revue limitée des commissaires aux comptes sur ces états financiers semestriels ne sera plus obligatoire.

Le contenu du rapport de gestion, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sera allégé, avec certaines mentions qui ne seront plus obligatoires (say-on-pay, éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique).

La Société pourra faire un choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La Société indique à cet égard qu'elle continuera d'établir ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

Information permanente

L'obligation de diffusion des informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) de manière effective et intégrale restera inchangée.

HDF Energy continuera à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours de l'action et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

En outre, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes demeureront soumises à l'obligation de déclarer les opérations réalisées sur les titres de la Société.

HDF Energy continuera à avoir recours à un diffuseur professionnel.

Gouvernance

L'assemblée générale ne sera plus consultée en matière de rémunération des mandataires sociaux (say-on-pay) sur le fondement des articles L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce. Les règles impératives en matière de parité au sein du Conseil d'administration prévues aux articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce ne seront plus obligatoires, sauf en cas de dépassement de certains seuils.

HDF Energy ne sera par ailleurs plus soumise aux dispositions des articles L. 821-67 et suivants du Code de commerce en matière de comité d'audit.

Assemblées générales

La Société n'aura plus l'obligation de publier un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'assemblée générale, ni de mettre en ligne sur son site Internet le résultat des votes. En outre, les documents préparatoires à l'assemblée générale (contenu allégé) n'auront plus à être mis en ligne 21 jours avant la date de l'assemblée, mais uniquement à la date de la convocation (soit au plus tard 15 jours avant la date de l'assemblée) et HDF Energy n'aura plus d'obligation d'assurer une retransmission en direct de ses assemblées ni de mettre un enregistrement de celles-ci sur son site Internet.

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées générales demeureront inchangées.

Liquidité du titre

Euronext Growth étant un système multilatéral de négociation organisé par Euronext et non un marché réglementé, il pourrait résulter du transfert sur ce marché une évolution de la liquidité de l'action de la Société, qui pourrait être différente de la liquidité sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par HDF Energy sera maintenu après le transfert de marché.

Calendrier prévisionnel du transfert (sous réserve de l'accord d'Euronext)

30 octobre 2026	Assemblée Générale appelée à approuver le projet de transfert En cas de vote favorable de l'assemblée générale : tenu du Conseil d'administration appelé à mettre en œuvre le transfert des titres de la Société vers Euronext Growth information immédiate du public relative à la décision définitive de transfert vers Euronext Growth
A partir du 2 novembre 2026	Dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande (i) de radiation des actions ordinaires de la Société et (ii) d'admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth

	Décision d'Euronext relative à l'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur Euronext Growth Publication du document d'information relatif au projet de transfert
Au plus tôt le 30 décembre 2026	Radiation des actions ordinaires de la Société d'Euronext Paris et admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth

L'admission des actions ordinaires de la Société sur Euronext Growth interviendrait au plus tôt à l'issue d'un délai de deux (2) mois à compter de l'assemblée générale de la Société l'ayant approuvée, soit au plus tôt le 30 décembre 2026.

Le calendrier précis du transfert — incluant la date de dépôt de la demande auprès d'Euronext, la date de publication du document d'information, et la date de radiation/admission — sera communiqué ultérieurement.

À PROPOS DE HYDROGÈNE DE FRANCE (HDF Energy)

HDF Energy est un acteur mondial de premier plan de la filière hydrogène, industriel de piles à combustible de forte puissance et développeur de grandes infrastructures hydrogène.

Ces piles à combustible produisent de l'électricité à partir d'hydrogène afin de décarboner les secteurs de la production d'électricité et de la mobilité lourde maritime et ferroviaire. Elles seront fabriquées dans l'usine de HDF Energy près de Bordeaux. Ces piles sont la brique la plus stratégique des centrales électriques et des solutions de mobilité lourde développées par HDF Energy. Ce projet industriel est financé par l'Etat français dans le cadre de « France 2030 » et intégré à la vague « Hy2Move » du programme européen PIIEC Hydrogène (Projets Important d'Intérêt Européen Commun).

Les centrales électriques Renewstable® de HDF Energy produisent une électricité renouvelable non-intermittente, stable et garantie, grâce à l'association de sources d'énergie renouvelable intermittente et d'un stockage d'énergie sous forme d'hydrogène vert. HDF Energy développe également de grandes infrastructures de production massive d'hydrogène décarboné.

Avec plus de 100 experts de l'hydrogène, disposant de plus de 10 ans d'expérience opérationnelle sur l'ensemble de la chaîne de valeur, HDF Energy développe actuellement un portefeuille de projets avancés de plus de 2 milliards d'euros.

HDF Energy compte +20 nationalités parmi ses effectifs répartis entre son siège français et ses filiales régionales en Amérique latine, dans les Caraïbes en Afrique et en Asie-Pacifique. Le groupe est coté à la bourse d'Euronext Paris depuis 2021.

Plus d'informations : www.hdf-energy.com

Contacts

Relations Investisseurs

Hélène de Watteville

+ 33 (0)1 53 67 36 33

hdf-energy@actus.fr

Relations Presse

Serena BONI

+33 (0)4 72 18 04 92

sboni@actus.fr